

Lotissement "Le Clos de l'Espérance"

Machecoul - allée de l'Espérance

Maître d'ouvrage :



IFI Aménagement

27bis route du Mortier Vannerie
44124 - VERTOU Cedex
CS 52411
Email : accueil@ifi-aménagement.fr
Tel: 02 51 79 18 96

Maîtrise d'Oeuvre :



BUREAU D'ÉTUDES

AGENCE NANTES
15 Bd Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800-SAINT-HERBLAIN
Email : agence.nantes@tecam.fr
Tel: 02 51 77 03 70

PLAN PROVISOIRE

Géomètre-Expert :



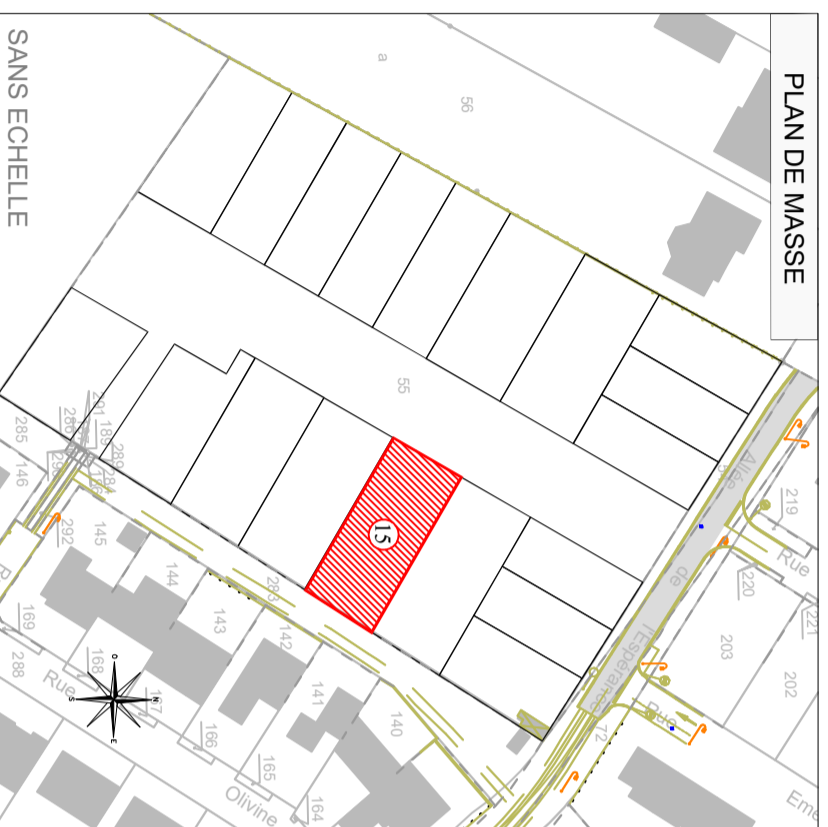
G360
NANTES
GEOMETRES - EXPERTS

JULIEN CHARRIER

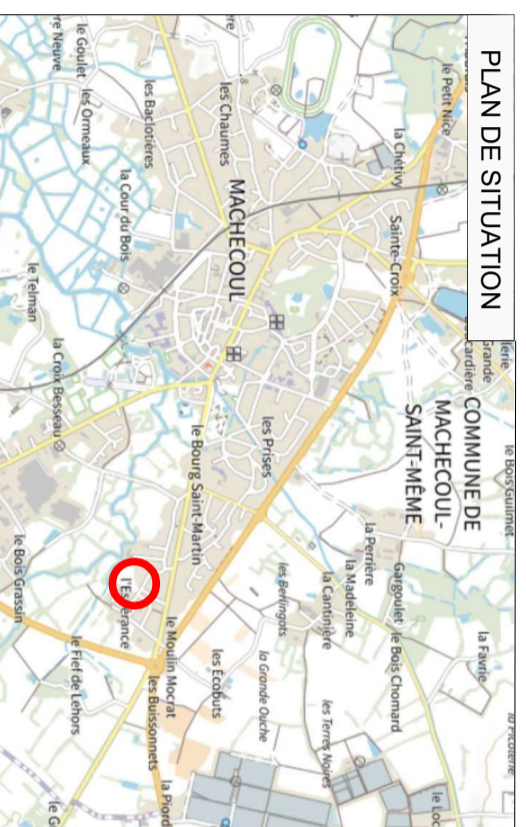
B.P. 42116
39, rue du 11 Novembre 1918
44121 VERTOU Cedex
Tél: 02-40-34-25-05
Email : vertou@g360.fr

PLAN DE VENTE - Lot n°15

PLAN DE MASSE



PLAN DE SITUATION



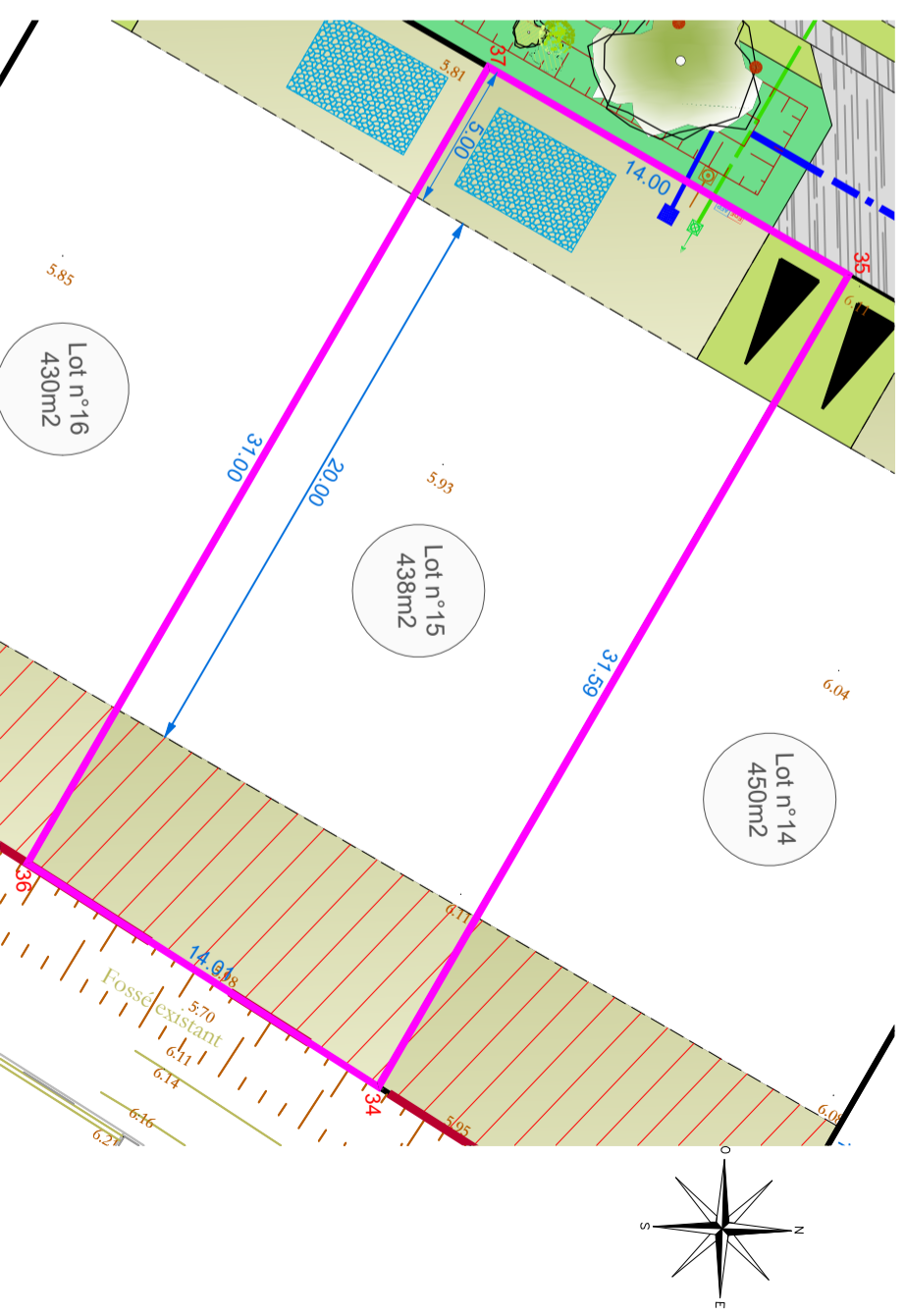
Lot n°15

Permis d'aménager n° 44087 22 B3001 - en date du 07/02/2023

Cadastre : AR n°
Adresse :
Contenance cadastrale :
Surface de plancher maximale autorisée : 200m²
Servitude particulière : OUI NON

ECHELLE : 1/250

Sommet	X	Y
34	1335010.22	6209934.66
36	1335002.42	6209923.02
37	1334975.96	6209939.18
35	1334983.26	6209951.12



LEGENDE

	Accès au lot imposé semi-perméable 3.00x5.00m (Enclave de stationnement non close)		Périmètre du lot à vendre
	Zone non constructible		Périmètre de l'opération
	Zone non constructible sauf abri de jardin		Borne existante
	Tranchée d'infiltration (emplacement indicatif) (réalisée et à la charge des acquéreurs)		Candélabre
	Noue plantée		Matracles
	Point de Regroupement des Ordures Ménagères		Côte périmétrique
			Alignement terrain naturel existant (avant travaux)
			Numéro de lot et surface
			Arbre
			(Les cotés devront être contrôlés par le constructeur)
TRAVAUX A REALISER PAR LE LOTISSEUR (projet)			
	Coffrets et citerneaux (Positionnement à confirmer)		Niv. sol fini : (à réaliser après travaux)
	Cote de radier suivant plan de recouvrement de l'antreprise:		Branchement EP - (Projet)
	Branchement EU - (Projet)		Branchement Eau - (Projet)
			(Positionnement à confirmer)

NOTA

- Compte tenu des activités du chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les côtes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au Maître d'Oeuvre
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements et d'implanter des coffrets ENEDIS pour toutes raisons d'ordre technique.
- La superficie des lots ne sera définitive qu'après le bornage des lots et vérification du périmètre.
- Les coordonnées et le nivellement sont rattachés au systèmes RGF 93 et NGF.
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Le 13 mars 2023

DOSSIER : VE22148